



المملكة المغربية
المملكة المغربية
Royaume du Maroc

+٢٠٢٠٥٤ +٠٥٣٦٠٧٣٩٦٦٦
Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme
Interministerial Delegation for Human Rights

CAHIER DES PRESCRIPTIONS SPECIALES

APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL SUR OFFRES DE PRIX

N° : 01/2025/AO

OBJET :

REFONTE DU SITE WEB DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX DROITS
DE L'HOMME EN LOT UNIQUE

Réserve au profit des très petites, petites et moyennes entreprises y compris les jeunes entreprises innovantes, aux coopératives, aux unions de coopératives et aux auto-entrepreneurs

En application du paragraphe 1 et 3 de la partie I de l'article 19, et du paragraphe 1 et l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-431 du 15 chahune 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics

1 / 27



SOMMAIRE

CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

- ARTICLE 1 : OBJET DE L'APPEL D'OFFRES
- ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES PRESTATIONS
- ARTICLE 3 : PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE
- ARTICLE 4 : REFERENCES AUX TEXTES GENERAUX ET PARTICULIERS
- ARTICLE 5 : VALIDITE DU MARCHE
- ARTICLE 6 : DELAI DE NOTIFICATION DE L'APPROBATION DU MARCHE
- ARTICLE 7 : CAUTIONNEMENT ET RETENU DE GARANTIE
- ARTICLE 8 : AVANCES
- ARTICLE 9 : ASSURANCES - RESPONSABILITE
- ARTICLE 10 : DELAI ET LIEU D'EXECUTION
- ARTICLE 11 : FORMALITES D'ENREGISTREMENT
- ARTICLE 12 : NANTISSEMENT
- ARTICLE 13 : MODALITES DE RECEPTION DES PRESTATIONS PAR LE MAITRE D'OUVRAGE
- ARTICLE 14 : NATURE ET CARACTERE DES PRIX
- ARTICLE 15 : MODALITES DE REGLEMENT
- ARTICLE 16 : PENALITES POUR RETARD
- ARTICLE 17 : CONTESTATIONS - LITIGES
- ARTICLE 18 : ELECTION DU DOMICILE DU FOURNISSEUR
- ARTICLE 19 : SOUS-TRAITANCE
- ARTICLE 20 : RESILIATION DU MARCHE
- ARTICLE 21 : DELAI DE GARANTIE
- ARTICLE 22 : LUTTE CONTRE LA FRAUDE, LA CORRUPTION ET CONFLIT D'INTERET
- ARTICLE 23 : CAS DE FORCE MAJEURE
- ARTICLE 24 : CONFIDENTIALITE ET SECRET PROFESSIONNEL

CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUES



PREAMBULE

Marché passé par appel d'offres ouvert national sur offres de prix, en application du paragraphe 1 et 3 de la partie I de l'article 19, et du paragraphe 1 et l'alinéa b) du paragraphe 3 de l'article 20 du Décret n° 2-22-431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics.

Entre :

La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme représentée M. Moulay El Mokhtar MOUAAMOU, Administrateur 1er grade désigné ci-après par le **Maître d'ouvrage**.

D'une part

Et :

A- Pour les personnes physiques

1) Cas des personnes physiques agissant pour leur propre compte :

Je soussigné : (Prénom, nom et qualité au sein de l'entreprise) Agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone.....
Numéro de fax,
Adresse électronique,
Adresse du domicile élu :,
Affilié à la CNSS sous le n°,
Inscrit au registre du commerce de.....(Localité) sous le n°,
Inscrit à la taxe professionnelle sous le n°,
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise.....
Relevé d'identité bancaire RIB (Postal, Bancaire ou à la TGR)
numéro :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;
Désigné ci-après par le terme prestataire,

D'autre part

2) Cas de l'auto-entrepreneur :

Je soussigné(nom et prénom), agissant en mon nom personnel et pour mon propre compte.

Numéro de téléphone.....
Numéro de fax,
Adresse électronique,
Adresse du domicile élu :,
Inscrit au registre national de l'auto-entrepreneur sous le numéro,
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :,
Relevé d'identité bancaire RIB (Postal, Bancaire ou à la TGR).
numéro :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés



Désigné ci-après par le terme prestataire,
D'autre part

B- Pour les personnes morales

1) Cas des sociétés :

Je soussigné(nom, prénom et qualité), agissant au nom et pour le compte de.....(raison sociale et forme juridique), au capital social de :

.....
Numéro téléphone :

Numéro du fax :

Adresse électronique :

Adresse du siège social de la société :

Adresse du domicile élu :

Affiliée à la CNSS, sous le numéro :

Inscrite au registre du commerce, sous le numéro :

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro :

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :

Relevé d'identité bancaire(postal, bancaire ou à la TGR)
numéro :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Désigné ci-après par le terme prestataire,

D'autre part

2) Cas des établissements publics :

Je soussigné(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(Dénomination de l'établissement).

Numéro téléphone :

Numéro du fax :

Adresse électronique :

Adresse du siège :

Affiliée àsous le numéro :

Inscrit au registre du commerce de(localité) sous le numéro :

Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :

Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro :

Références du texte l'habilitant à exercer les missions objet du marché :

Relevé d'identité bancaire(postal, bancaire ou à la TGR) numéro :

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Désigné ci-après par le terme prestataire,

D'autre part



3) Cas des coopératives ou union des coopératives

Je soussigné(nom, prénom et qualité) agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et forme juridique de la coopérative ou union des coopératives), au capital social de.....
Numéro de téléphone :.....
Numéro du fax :.....
Adresse électronique :.....
Adresse du siège social de la coopérative ou union des coopératives :,
Adresse du domicile élu :,
Inscrite au registre local des coopératives, sous le numéro.....
Affiliée à la CNSS sous le numéro :.....
Inscrite à la taxe professionnelle sous le numéro :,
Numéro de l'identifiant commun de l'entreprise :,
Relevé d'identité bancaire.....(postal, bancaire ou à la TGR)
numéro :.....

En vertu des pouvoirs qui me sont conférés ;

Désigné ci-après par le terme prestataire,

D'autre part

C- Partie réservée aux concurrents membres d'un groupement :

Nous soussignés :

-Membre n° 1 :.....
-Membre n° 2 :.....
-Membre n° n :.....

En vertu des pouvoirs qui nous sont conférés, nous nous obligeons conjointement/solidairement (choisir la mention adéquate) et désignons..... (Prénoms, noms et qualité) en tant que mandataire du groupement ;

Désigné ci-après par le terme prestataire,

D'autre part

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIT :

2 5 / 27



CHAPITRE I : DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet de l'appel d'offre

Le présent appel d'offre ouvert national a pour objet : Refonte du site web de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, en lot unique.

Article 2 : Consistance des prestations

L'appel d'offre porte sur la Refonte du site web de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme, en lot unique, en cinq phases :

1. **Phase 1** : Cadrage du projet et analyse de l'existant ;
2. **Phase 2** : Architecture, Conception du portail et Réalisation de la charte graphique ;
3. **Phase 3** : Développement du portail cible ;
4. **Phase 4** : Déploiement, mise en ligne et reprise du contenu du site ;
5. **Phase 5** : Formation et transfert de compétence.

La consistance détaillée figure au niveau du Chapitre II ci-dessous.

Article 3 : Pièces constitutives du marché

Les documents constitutifs du marché comprennent :

- L'acte d'engagement ;
- Le présent CPS complété par l'offre technique ;
- La décomposition du montant global ;
- CCAG-EMO.

En cas de contradiction ou de différence entre les pièces constitutives du marché, ces pièces prévalent dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

Article 4 : Références aux textes généraux et particuliers

Le Titulaire sera soumis aux dispositions définies par :

- Décret N° 2.22.431 du 15 chaabane 1444 (8 mars 2023) relatif aux marchés publics ;
- Décret n° 2332-01-2 du 22 Rabii 1 1423 (04/06/2002) approuvant le CCGA-EMO ;
- Décret Royal n°330-66 du 10 Moharrem 1387 (21 avril 1967) portant règlement de la comptabilité publique tel qu'il a été modifié et complété ;
- Le Décret n° 2.07.1235 du 5 kaada 1429 (4 novembre 2008) relatif au Contrôle des Dépenses de l'Etat ;
- Dahir n° 1-15-05 du 29 rabii 11 1436 (19 février 2015) portant promulgation de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics ;
- Dahir n°1-00-91 du 15 février 2000 portant promulgation de la loi n°17-97 sur la protection de la propriété intellectuelle ;



- Dahir n°1-56-211 du 11 décembre 1956 relatif aux garanties pécuniaires des soumissionnaires et adjudicataires de marchés publics ;
- Décret n° 2-16-344 du 17 chaoual 1437 (22 juillet 2016) fixant les délais de paiement et aux intérêts moratoires relatifs aux commandes publiques tel qu'il a été modifié et complété par le décret n° 2-19-184 du 19 chaabane 1440 (25 avril 2019) ;
- Décret n° 2.14.272 du 14 mai 2014 relatif aux avances en matière de marchés publics ;
- Arrêté du ministre délégué auprès de la ministre de l'économie et des finances, chargé du budget n° 1692-23 du 4 hija 1444 (23 juin 2023) relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics ;
- Le Dahir n° 1-02-188 du 12 jounada 1 1423 (23 juillet 2002) portant promulgation de la loi n° 53-00 formant charte de la petite et moyenne entreprise ;
- Le Dahir n° 1-03-194 du 14 rajeb 1424 (11 septembre 2003) portant promulgation de la loi n° 65-99 relative au code du travail ;
- La loi n° 112-12 relative aux coopératives ;
- La loi n° 114-13 relative au statut d'auto-entrepreneur.
- Tous les textes réglementaires rendus applicables à la date de la signature du marché.

Le prestataire devra se procurer ces documents s'ils ne les possèdent pas. Il ne pourra en aucun cas exciper de l'ignorance de ceux-ci et se dérober aux obligations qui y sont contenues.

Article 5 : Validité du marché

Le présent marché ne sera valable et définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente et ce conformément aux dispositions de l'article 142 du Décret n° 2-22-431 du 08 Mars 2023 relatif aux marchés publics.

L'approbation du marché doit intervenir avant tout commencement d'exécution des prestations objet du marché.

Article 6 : Délai de notification de l'approbation du marché

En application de l'article 143 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics, la notification de l'approbation du marché doit intervenir dans un délai maximum de soixante (60) jours à compter de la date de la séance d'ouverture des plis, les conditions de prorogation de ce délai sont fixées par les dispositions de l'article 143 du décret n° 2.22.431 précité.

Article 7 : Cautionnement et retenu de garantie

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à : **1200 DH (Mille deux cent Dirhams)**

Le cautionnement provisoire reste acquis au maître d'ouvrage notamment dans les cas cités à l'article 15 du CCAG-EMO et à l'article 24 du décret n°2-22-431.

Le cautionnement provisoire est restitué au titulaire du marché selon les dispositions de l'article 16, du CCAG-EMO.

NB : La caution provisoire doit être dématérialisée conformément aux dispositions de l'arrêté n°1692-23 du 23 juin 2023 relatif à la dématérialisation des procédures, des documents et des pièces relatives aux marchés publics.



Le montant du cautionnement définitif est fixé à 3% du montant initial du marché, si le prestataire ne réalise pas le cautionnement définitif dans un délai de 30 jours qui suivent la notification de l'approbation du présent marché, le montant du cautionnement provisoire fixé ci-dessus reste acquis au maître d'ouvrage.

Le cautionnement définitif peut être saisi éventuellement conformément aux dispositions de l'article 52, du CCAG-EMO.

La libération du cautionnement définitif se fait sur la base d'une main levée délivrée par le maître d'ouvrage, dès la signature du procès-verbal de la réception définitive.

-En application des dispositions de l'article 40 du CCAG-EMO, une retenue de garantie d'un dixième (1/10ème) est effectuée sur l'acompte. Elle cesse de croître lorsqu'elle atteint sept pour cent (7%) du montant initial du marché augmenté, le cas échéant, du montant des avenants.

La retenue de garantie peut être remplacée par une caution bancaire établie par une banque agréée conformément à l'article 14 du CCAG-EMO.

Le paiement de la retenue de garantie est effectué ou bien les cautions qui les remplacent sont libérées à la suite d'une mainlevée délivrée par le maître d'ouvrage dans un délai maximum de trois (3) mois suivant la date de la réception définitive des prestations.

Article 8 : Avance

Le présent marché ne peut pas être objet d'octroi d'avances en raison du montant de l'estimation qui est inférieur à cinq cent mille (500.000 DH) Dirhams toutes taxes comprises (TTC) et le délai d'exécution qui est inférieur à quatre (4) mois.

Article 9 : Assurances-Responsabilité

Conformément aux dispositions de l'article 20 du CCAG-EMO, le titulaire doit adresser au Maître d'Ouvrage avant tout commencement des prestations, les attestations des polices d'assurance qu'il doit souscrire et qui doivent couvrir les risques inhérents à l'exécution du marché, et doivent préciser leurs dates de validité.

Article 10 : Délai et lieu d'exécution

Délai d'exécution du marché est fixé à 90 jours reparti comme suit :

Phase 1 : 15 jours à compter de notification de l'ordre de service de commencement.

Phase 2 : 20 jours à compter de la réception provisoire partielle de la phase 1.

Phase 3 : 35 jours à compter de la réception provisoire partielle de la phase 2.



Phase 4 : 05 jours à compter de la réception provisoire partielle de la phase 3.

Phase 5 : 15 jours à compter de la réception provisoire partielle de la phase 4.

Conformément aux dispositions de l'article 47 du CCAG-EMO, les prestations faisant l'objet du marché sont soumises à des vérifications destinées à constater qu'elles répondent aux stipulations prévues au présent CPS.

A compter de la date de la fin d'exécution de chaque phase, le maître d'ouvrage fixe un délai de **10 jours** (non inclus dans le délai d'exécution) pour la validation des livrables, à l'issue de cette étape, le maître d'ouvrage doit :

- Soit accepter le livrable sans réserves ;
- Soit inviter le titulaire à procéder à des corrections ou améliorations pour les rendre conformes aux exigences du cahier des prescriptions spéciales et aux règles de l'art ;
- Soit, le cas échéant, prononcer un refus motivé du livrable pour insuffisance grave dûment justifiée.

Si le maître d'ouvrage invite le titulaire à procéder à des corrections ou des améliorations, celui-ci dispose de **7 jours** pour remettre le livrable en sa forme définitive.

-Lieu d'exécution :

Les prestations objet du présent appel d'offre seront exécutées au Siège de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme à Rabat.

Article 11 : Formalités d'enregistrement

Les formalités d'enregistrement sont à la charge du titulaire conformément aux lois et réglementation en vigueur.

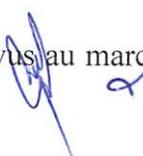
Article 12 : Nantissement

Dans l'éventualité d'une affectation en nantissement du présent marché, il sera fait application des dispositions de la loi n° 112-13 relative au nantissement des marchés publics promulguée par le dahir n° 1-15-05 du 29 rabii II 1436 (19 février 2015), étant précisé que :

1. La liquidation des sommes dues par le maître d'ouvrage en exécution du présent marché sera opérée par les soins de Madame la Secrétaire Générale.

Au cours de l'exécution du marché, les documents cités à l'article 8 de la loi n° 112-13 peuvent être requis du maître d'ouvrage, par le titulaire du marché ou le bénéficiaire des nantissements ou subrogations et sont établis sous sa responsabilité.

2. Lesdits documents sont transmis directement à la partie bénéficiaire du nantissement avec communication d'une copie au titulaire du marché, dans les conditions prévues par l'article 8 de la loi n° 112-13.

3. Les paiements prévus au marché seront effectués par le Trésorier Ministériel- Justice, 



seul qualifié pour recevoir les significations des créanciers du titulaire du marché.

4. Le maître d'ouvrage remet au titulaire du marché une copie du marché portant la mention « exemplaire unique » dûment signé et indiquant que ladite copie est délivrée en exemplaire unique destiné à former titre pour le nantissement du marché.

Les formalités d'enregistrement de l'original du présent CPS ainsi que de « l'exemplaire unique » remis au prestataire sont à la charge de ce dernier.

Article 13 : Modalités de réception des prestations par le Maître d'ouvrage

Les prestations objet du présent marché sont soumises à des vérifications, effectuées par le comité de suivi désigné par le Maître d'ouvrage, destinées à constater qu'elles répondent aux modalités et stipulations exigées par le CPS.

Il sera procédé à une réception partielle à la fin de chaque phase à l'issu de la validation des livrable ainsi qu'une réception provisoire du marché à la fin de la dernière phase.

Après l'expiration du délai de garantie qui est fixé à (01) un an, une réception définitive du marché sera prononcée et donnera lieu à l'établissement d'un procès-verbal de réception définitif du marché.

Article 14: Nature et caractère des prix

-Caractère des prix :

Les prix du marché sont fermes.

Le prix du marché comprend le bénéfice et tous droits, impôts, taxes, frais généraux, faux frais et, de manière générale, toutes les dépenses induites par la prestation objet du marché jusqu'à l'exécution de celle-ci.

-Nature des prix :

Le présent marché à prix forfaitaire.

Ce prix forfaitaire est calculé, sur la base de la décomposition du montant global, chacune des phases est affectée d'un prix forfaitaire. Le montant global est calculé par addition des différents prix forfaitaires indiqués pour toutes les phases.

Article 15 : Modalités de règlement

Le règlement s'effectuera après établissement d'un décompte indiquant les prestations exécutées, le montant total à payer ainsi que tous les éléments nécessaires à la détermination de ce montant.

Le titulaire dépose la facture sous format papier.

L'Etat se libérera des sommes dues par lui au titulaire en faisant donner crédit au compte courant postal, bancaire ou à la Trésorerie générale ouvert au nom du titulaire, tel qu'il ressort de son acte d'engagement.



Article 16 : Pénalités pour retard

A défaut d'avoir terminé la livraison des prestations dans les délais prescrits (ou à la date d'achèvement prescrite lorsque le marché fixe ladite date), il sera appliqué au Titulaire une pénalité par jour calendaire de retard de 1‰ (un pour mille) du montant du marché, modifié ou complété éventuellement par les avenants.

Cette pénalité sera appliquée de plein droit et sans mise en demeure sur toutes les sommes dues au titulaire.

L'application de ces pénalités ne libère en rien le Titulaire de l'ensemble des autres obligations et responsabilités qu'il aura souscrites au titre du présent marché.

Toutefois, le montant cumulé de ces pénalités est plafonné à 10% du montant initial du marché, éventuellement majoré par les avenants correspondant aux travaux supplémentaires et à l'augmentation dans la masse des travaux.

Lorsque le plafond des pénalités est atteint, l'autorité compétente est en droit de résilier le marché après mise en demeure préalable et sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 52 du CCAG-EMO.

Article 17 : Contestations-litiges

Si au cours de l'exécution du marché, des différends et litiges surviennent avec le titulaire, les parties s'engagent à régler celles-ci dans le cadre des stipulations des articles 55 du CCAG-EMO. Tout litige ou contestation entre le Maître d'Ouvrage et le titulaire sera soumis à la juridiction administrative compétente.

Article 18 : Election du domicile du prestataire

A défaut par le prestataire de satisfaire aux prescriptions de l'article 17 du CCGA-EMO, en se faisant par election de domicile au Maroc et l'indiquant dans l'acte d'engagement, toutes les notifications qui se rapportent au marché sont valables lorsqu'elles ont été faites au siège de l'entreprise dont l'adresse est indiquée dans le cahier des prescriptions spéciales.

En cas de changement de domicile, l'entrepreneur est tenu d'en aviser le maître d'ouvrage, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les quinze (15) jours suivant la date d'intervention de ce changement.

Article 19 : Sous-traitance

Si le titulaire envisage de sous-traiter une partie du marché, il doit notifier au maître d'ouvrage :

- L'identité, la raison ou la dénomination sociale, et l'adresse des sous-traitants ;
- Le dossier administratif des sous-traitants ;
- La nature des prestations et le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter ;
- Le pourcentage des dites prestations par rapport au montant du marché ;



-Une copie certifiée conforme du contrat de sous-traitance.

Les sous-traitants doivent satisfaire aux conditions requises des concurrents conformément à l'article 27 du décret n° 2.22.431 relatif aux marchés publics.

La sous-traitance ne peut ni dépasser cinquante pour cent (50%) du montant du marché toutes taxes comprises, ni porter sur le lot ou le corps d'état principal du marché.

Le titulaire du marché est tenu de présenter au Maître d'ouvrage les documents justifiaient le paiement, par ses soins, des sommes dues au sous-traitant au fur et à mesure de l'exécution des prestations sous-traitées.

Le titulaire est tenu de délivrer au sous-traitant, à sa demande, une attestation de bonne exécution des prestations sous-traitées.

Le corps d'état principal est :

Phase 1 : Cadrage du projet et analyse de l'existant.

Le titulaire demeure personnellement responsable de toutes les obligations résultant du marché à l'égard du maître d'ouvrage, des salariés et des tiers. Le maître d'ouvrage ne se reconnaît aucun lien juridique avec les sous-traitants.

Article 20 : Résiliation du marché

La résiliation du marché peut être prononcée dans les conditions et les modalités prévues par l'article 152 du décret n°2-22-431 du 15 Chaabane 1444 (8 mars 2023), relatif aux marchés publics et notamment celles de l'article 52 prévues par le CCAG-EMO.

La résiliation du marché ne fait obstacle ni à la mise en œuvre de l'action civile ou pénale qui pourrait être intentée à l'encontre du prestataire en raison de ses fautes ou infractions ni à son exclusion de toute participation aux marchés lancés par l'administration, sans limitation de durée.

Article 21 : Délai de garantie

Le prestataire est tenu d'assurer la garantie du portail web pendant une durée d'une (1) année à compter de la date de la dernière réception provisoire partielle et la réception provisoire des prestations objet de la présente consultation.

Cette réception sera matérialisée par un Procès-verbal de réception provisoire partielle.

Article 22 : Lutte contre la fraude, la corruption et conflit d'intérêt

Tout intervenant dans les procédures de passation des marchés, à quelque titre que ce soit, doit préserver son indépendance vis-à-vis des concurrents et s'abstenir d'accepter de leur part tout avantage ou gratification ou d'entretenir avec eux toute relation de nature à compromettre son objectivité et son impartialité.



Le membre ou la personne qui se trouve dans une situation de conflit d'intérêts doit s'abstenir d'intervenir, de quelque manière que ce soit, dans la procédure de passation du marché public concerné.

Article 23 : Cas de force majeure

Les seuils des intempéries et phénomènes naturels qui sont réputés constituer un événement de force majeure sont définis comme suit :

La neige : 70cm ;
La pluie : 100 mm ;
Le vent : 160 kms/h ;
Le séisme : 6 degrés sur l'échelle de Richter.

Article 24 : Confidentialité et secret professionnel

Le titulaire et son équipe doivent se considérer comme entièrement liés par le secret professionnel pendant toute la durée d'exécution du marché et après son achèvement le titulaire est tenu de s'interdire de :

- Faire usage, à d'autres fins que celles du marché et dans la stricte mesure des nécessités de celui-ci, de données, des renseignements et des documents qui lui seront fournis par le maître d'ouvrage.
- Communiquer à des tiers ou de publier des données, des informations et des documents appartenant au maître d'ouvrage, sous n'importe quel format.

De la même manière, le maître d'ouvrage se considère comme entièrement lié par le secret professionnel. Le maître d'ouvrage s'interdit de divulguer à des tiers et publier sous forme d'extrait, tout ce qu'il pourrait apprendre des techniques propres du titulaire du marché.

Le titulaire procédera à un archivage de tous les documents et données qu'il aura collectés et traités au cours de l'exécution du marché. Il restituera ces documents et tous les originaux au maître d'ouvrage, tels qu'ils lui seront remis.



CHAPITRE II : CLAUSES TECHNIQUES

1. Contexte et justification

La Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme «**DIDH**», mécanisme national de mise en œuvre, d'établissement de rapports et de suivi, dispose d'un site web accessible à partir du lien <https://www.didh.gov.ma>. Il s'agit d'un site web institutionnel disponible exclusivement en langue arabe.

Le site web de la DIDH occupe une place prédominante de la stratégie de communication de la DIDH et représente une source d'information considérable sur ses missions, ses activités, ses actualités, ses services et ses projets destinés à l'ensemble de ses partenaires et au grand public.

Le site web actuel présente plusieurs insuffisances limitant ainsi efficacité et ne reflètent pas les efforts entrepris par la DIDH. Ces limites s'articulent principalement autour de la gestion et l'organisation de contenu, la gestion multimédia, la gestion multilingue, la convivialité, la sécurité, etc.

Pour faire face aux déficiences citées ci-dessus, la DIDH souhaite donner à son site web un nouvel élan et redynamiser sa communication digitale externe, et ce à travers l'évolution de ce site web vers les nouvelles tendances en la matière afin d'augmenter son audience, faciliter l'accès à son contenu et ses services, mieux répondre aux exigences des différents Usagers (Partenaires, Experts, Universitaires, Organisations de la société civile, grand public, etc.), et mettre en exergue les métiers et réalisations de la DIDH.

A travers cette refonte, la DIDH ambitionne de faire de son futur portail web un véritable vecteur de communication. Pour cela elle souhaite améliorer la charte graphique et l'architecture de son site web, et assurer un fonctionnement optimum pour les appareils mobiles à travers un design responsable.

2. Prestations attendues

Le présent appel d'offres a pour objet la refonte du site web actuel de la DIDH, ainsi que les prestations de migration, de formation, et d'assistance technique pour le compte de la DIDH à Rabat, en répondant aux spécifications fonctionnelles et techniques ci-dessous exprimées par la DIDH.

La mise à niveau demandée contribuera également à rapprocher davantage la DIDH de ses partenaires et des usagers et permettra de pallier les limites et difficultés de la version actuelle de son site web.

La DIDH est sensible à l'importance que le portail cible ait une présentation ergonomique attractive, un fonctionnement aisément intuitif, et une facilité d'affichage et de téléchargement des pages et documents par les usagers et sur leurs appareils mobiles.



Objectifs de la prestation

Les principaux objectifs de la prestation sont les suivants :

- Présenter la DIDH, sa vision, ses missions et ses activités de manière simple et professionnelle ;
- Asséoir une bonne image de la DIDH et accroître sa notoriété en mettant en valeur ses projets et ses activités et réalisations ;
- Faciliter l'administration et la gestion du contenu ;
- Faciliter l'accès au portail pour les usagers (partenaires, grand public, médias, etc.) en offrant des contenus et des services en ligne ;
- Faciliter l'accès du portail aux bases de données et plateforme de la DIDH ;
- Améliorer la structure, l'ergonomie et la charte graphique ;
- Intégrer de nouvelles fonctionnalités visant à rapprocher davantage la DIDH de ses partenaires ;
- Faciliter le positionnement de la DIDH en tant qu'organisme de référence en matière des droits de l'Homme afin de véhiculer une image dynamique, moderne et proche des usagers.

Spécifications techniques et fonctionnelles du portail web de la DIDH

Spécifications fonctionnelles :

- Le prestataire devra proposer une solution souple de gestion et de publication du contenu et assurer une migration fluide du site web actuel vers un nouveau portail d'information et de services en utilisant un **CMS open source de pointe supportant le multilingue y compris la langue Amazigh** ;
- Simplification de la publication de contenu par l'équipe chargée de la mise à jour du contenu en utilisant le CMS proposé via son back-office ;
- Amélioration du design général du site web actuel selon le rubriquage proposé par le maître d'ouvrage pour mettre en valeur le contenu et tout élément pouvant faciliter l'accès à l'information et aux services ;
- Permettre une navigation aisée et guidée sur le portail cible, selon le profil de l'Usager ;
- Prendre en considération la gestion bilingue (arabe et française) et l'automaticité de la navigation d'une langue à une autre.
- Assurer l'assistance nécessaire à l'intégration de la langue Amazigh.
- Une attention particulière doit être portée à la lisibilité/portabilité cross plateforme en optant pour un Responsive design souple et fonctionnel pour une expérience utilisateur optimisée à la plus large audience possible, supportant des appareils mobiles hétéroclites (téléphones mobiles, tablettes, ordinateurs de bureau) et tournants sous des systèmes d'exploitation différents (iOS, Android, Windows, etc.) de manière totalement transparente pour l'utilisateur. Cette spécificité constitue un enjeu majeur compte tenu de l'explosion des usages mobiles.
- Optimisation maximale du temps de chargement sur le mobile ;
- Proposition d'une charte éditoriale et une charte graphique du portail d'information et de services au cours de la migration vers le CMS proposé ;
- Prise en compte de la loi n°26.16 définissant le processus de mise en œuvre du caractère officiel de la langue Amazigh, ainsi que les modalités de son intégration dans

W L



l'enseignement et dans les domaines prioritaires de la vie publique, publiée au Bulletin Officiel n°9314, du 26 septembre 2019 ;

- Prise en compte des normes internationales en matière d'accès des personnes en situation de handicap au contenu Web : WCAG (Web Content Accessibility Guidelines) en plus de la lecture audio du texte en arabe, français et anglais ;

Spécifications techniques :

Choix technologique

Le prestataire peut proposer toute solution technologique de pointe et innovante permettant d'anticiper sur les évolutions attendues du portail web de la DIDH et répondre aux nouvelles tendances technologiques du web avec :

- Une ergonomie simple et intuitive ;
- Une organisation de contenu modulaire et évolutive ;
- Un portail Responsive web Design pour une utilisation optimale sur les tablettes et smartphones
- Compatibilité avec les navigateurs.

Toute licence nécessaire pour le bon fonctionnement du portail cible de la DIDH est à la charge du prestataire.

Standards et normes

Les standards techniques retenus pour ce projet se basent sur les standards nationaux et internationaux en vigueur dans le domaine de développement et de la sécurité, notamment la directive nationale de la sécurité des systèmes d'information accessible au lien suivant :(<http://www.dgssi.gov.ma>), la Charte commune des portails internet institutionnels des Administrations et Établissements Publics et Semi-Publics au Maroc et la loi 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le portail cible de la DIDH doit être :

- **Flexible et évolutif :** être suffisamment ouvert et paramétrable ;
- **Dynamique et Interactif :** permettre une réelle interactivité avec l'Usager (chatbot, call to Action, etc.) ;
- **Performant :** Permettre une haute disponibilité,
- **Maintenable :** Permettre une gestion efficace et une évolution facile de la charte graphique.

Accessibilités web pour les Personnes en Situation de Handicap

Le portail cible doit répondre minutieusement aux exigences de la Charte commune des portails internet institutionnels des Administrations et Établissements Publics et Semi-Publics au Maroc notamment :

- Eléments graphiques
- Affichage



- Lisibilité
- Accès mobile

Toutefois, le prestataire est invité à prendre en considération quelques recommandations en commun accord avec la DIDH pour rendre le futur portail de la DIDH accessible aux personnes en situation de handicap, notamment le Référentiel Général de l'Accessibilité des Administrations (RGAA) et de proposer des améliorations à mettre en œuvre en relation avec l'accessibilité web du portail de la DIDH aux personnes en situation de handicap (audio description, contraste de couleur, etc.).

Statistiques

Le prestataire doit assurer un accès en ligne aux statistiques détaillées de fréquentation et d'utilisation du portail avec l'intégration de Google Analytics.

Référencement

- Le portail cible devra intégrer les bonnes pratiques en matière de SEO « (Search Engine Optimization)- Optimisation pour les moteurs de recherche » pour améliorer la position du portail cible de la DIDH sur les pages de résultats des moteurs de recherche ;
- Améliorer le référencement et le positionnement du portail cible de la DIDH au niveau des moteurs de recherche, l'analyse des différents mots clés, l'assistance à l'Entité de communication de la DIDH dans la définition de la description et le choix des mots clés sur lequel se basera le référencement (balises H1 à H6) selon le besoin de la DIDH.

Récupération, Sauvegarde, Restauration des données :

La solution proposée devra intégrer la procédure permettant de faire des sauvegardes et de celle de restauration des données du portail web.

Sécurité

Le prestataire doit renforcer la sécurité du portail cible, assurer un certificat SSL pour sécuriser l'échange de données ([https](https://)) et plus particulièrement les mesures de contournement contre les vulnérabilités.

Le prestataire est chargé de conserver la disponibilité et l'intégrité de l'information, et prendre en charge les risques liés aux menaces, les plus connues pesant sur les portails web : les défigurations du contenu légitime et les dénis de service (rendre le site attaqué indisponible pour ses visiteurs).

La solution proposée par le prestataire doit permettre la mise en place facile des exigences de la loi 09-08 relative à la protection des données à caractère personnelles ;

Le portail cible doit être sécurisé contre les différents types d'attaques (XSS, CSRF, etc.), des modules plugins ou autres peuvent être joints au portail pour renforcer l'aspect sécuritaire. Il faut aussi prévenir dans toute l'interface comportant un formulaire, un Captcha pour éviter les spams ;



Le développement du portail cible doit tenir en compte les normes internationales sur la sécurité des portails web notamment de la DNSSI ;

A la fin du développement et avant de mettre le site en production, le prestataire doit effectuer un audit de sécurité, à sa charge, couvrant tous les points de sécurité ci-dessus. Si les tests de pénétration ont montré des vulnérabilités, le prestataire doit les corriger et refaire les tests jusqu'à l'obtention d'un bilan positif.

Les tests seront effectués en coordination avec les services du Maître d'ouvrage et seront sanctionnés par un rapport d'audit.

Le prestataire devra proposer au maître d'ouvrage un dispositif de sécurité protégeant le portail cible contre les différentes attaques informatiques notamment les attaques de type DoS, DDoS, http Cache Poisoning, injection SQL, virus, vers, exécution de code, usurpation d'identité, Etc.

Gestionnaire de contenu (CMS- Content Management System)

Le portail web de la DIDH doit contenir un outil CMS open source de pointe intuitif, sécurisé, stable et intégré respectant les fonctionnalités minimales suivantes :

- Système de validation des publications, basé sur un système workflow (profil rédacteur, profil validateur, profil administrateur, ...etc.), destiné à l'intégration du contenu avec notification de mise à jour ;
- Gestion des langues prévues pour le portail cible de la DIDH,
- Moteur de recherche multicritère,
- Possibilité de créer des pages, articles ou rubriques sécurisées,
- Possibilité de définir l'ordre d'affichage des rubriques et sous rubriques,
- Possibilité d'afficher le même contenu dans plusieurs rubriques du portail web,
- Possibilité d'archiver le contenu,
- Possibilité de planifier la publication des articles,
- Gestion des utilisateurs et droits d'accès : le back-office doit assurer la gestion multiutilisateur avec attribution de droit d'accès aux rubriques et la création des groupes et l'affectation des autorisations ;
- Editeur en ligne riche en fonctionnalités permettant la mise en forme des pages, la gestion multilingue des contenus avec possibilité d'insertion directe des liens URL, des fichiers joints, des tableaux, des images ou des vidéos (L'éditeur de contenu doit reconnaître l'orthographe des langues et les afficher selon les spécificités de chacune des langues) ;
- Possibilité d'associer des pièces jointes à chaque article (aux formats PDF, Word, Excel, PowerPoint, Zip) ;
- Un éditeur photo intégré permettant de redimensionner ou de recadrer en ligne les images quelques soit leurs formats ;
- Gestion associative de médias (à chaque article, il pourra être associé une vidéo ou/et une image qui lui servira d'aperçu ou/et des liens vers des réseaux sociaux) ;
- Visualisation possible et rapide de l'état des mises en ligne ou hors ligne, pour les éditeurs ;
- Génération automatique du plan de portail web ;
- Permettre les fonctionnalités d'administration suivantes : gestion des accès et des droits afin de prendre en considération les notions de sécurité et de confidentialité.



- Gestionnaire des thèmes dynamiques et des Templates.

3. Missions, objectifs et livrables attendus

Phase 1 : Cadrage du projet et analyse de l'existant

Le prestataire est tenu, lors de cette phase, de procéder à un diagnostic de l'existant comprenant une analyse et une évaluation détaillée du site web actuel. Il doit analyser, déceler les faiblesses, évaluer et proposer les mesures et les recommandations pour renforcer davantage la présence sur le Web de la DIDH.

Le diagnostic portera sur l'organisation du contenu et des rubriques, la charte graphique ainsi que sur la notoriété du site web. Il doit permettre de regrouper les recommandations à suivre lors du déploiement de la charte graphique et de l'arborescence du contenu afin de réussir le développement du portail cible.

Le prestataire est tenu de définir le périmètre fonctionnel du portail cible de manière à donner une vision claire sur les attentes et besoins de la DIDH, par rapport aux populations cibles.

A la fin de cette phase, le prestataire produira le livrable suivant.

Livrable 1 :

- Un document de cadrage de la prestation demandée ;
- Une analyse et diagnostic de site web actuel et des recommandations détaillées.

Phase 2 : Architecture, Conception du portail et Réalisation de la charte graphique.

La phase 2 sera répartie en 2 étapes :

2.1 : Conception du portail :

La conception fonctionnelle permettra d'organiser le contenu à publier et l'arborescence de la structure finale du portail cible. Le prestataire procède à la réalisation des points suivants :

- Identification des besoins fonctionnels et techniques ;
- Identification d'un bouquet de services électroniques de la DIDH à mettre en place par la DIDH.
- Elaboration de l'architecture et des spécifications fonctionnelles du portail cible en définissant notamment la nouvelle structuration de l'information (ossature, organisation du contenu, nouvelle arborescence, nouveau rubriquage) ;
- Conception des workflows et des modules de communication.

A la fin de cette étape, le prestataire produira le livrable suivant :

Livrable 2.1 :

- Architecture proposée pour le nouveau portail y compris le rubriquage;
- Rapport de conception fonctionnelle (référentiel des fonctionnalités) et technique détaillée.



2.2 : Réalisation de la charte graphique

Tenant compte de l'identité visuelle de la DIDH, le prestataire est tenu de présenter trois propositions de charte graphique totalement différentes pour le portail cible.

Après choix et validation de la charte graphique par le maître d'ouvrage, le prestataire doit présenter une maquette graphique en deux langues : Arabe, Français et Anglais avec sa déclinaison au format responsive, et en présentant un nouvel habillage ainsi qu'un nouveau rubriquage du portail cible.

Le portail devra être moderne, dynamique et ergonomique, il contiendra des éléments graphiques et médiatiques pour rendre le portail attrayant sans nuire à sa performance de navigation ou alourdir le processus de téléchargement. Ces dits éléments graphiques et médiatiques seront la propriété exclusive de la DIDH et seront fournis en format exploitable.

La charte retenue et la conception fonctionnelle devront permettre une navigation facile sur les différents supports, à cet effet, le portail cible sera en mesure de s'ouvrir sur tous types de périphériques (Pocket PC, PDA, Smartphone, Etc.) et de s'adapter à la taille des écrans de ces terminaux.

A la fin de cette étape, le prestataire produira le livrable suivant :

Livrable 2.2 :

- Trois chartes graphiques ;
- Maquette graphique de la charte retenue avec sa déclinaison sous format HTML5, CSS3 et PSD ou Adobe XD.

Phase 3 : Développement du portail cible

Le prestataire est tenu, lors de cette phase, de procéder au développement informatique du nouveau portail web, en adoptant la nouvelle charte graphique validée par la DIDH avec sa déclinaison sur toutes les pages, et tout en respectant les derniers standards technologiques actuels ainsi que les normes liées aux navigateurs internet nécessaires à la compatibilité et le bon affichage sans dégradation sur les principaux navigateurs.

Le prestataire devra mener à bien les missions suivantes :

- Réalisation technique d'un back office pour la gestion et l'administration du portail cible ;
- Réalisation technique du portail cible multilingue conformément aux besoins, attentes et choix retenus par la DIDH ;
- Réalisation des workflows de publication ;
- Mise en place d'un module de statistiques spécifiques dans le back office permettant d'accéder à des statistiques fonctionnelles détaillées très ciblés sur les activités du portail cible ;
- Développement des différentes composantes du portail cible (front office et back office) :
 - Mise en place du socle technique de la solution ;
 - Création des menus et de l'arborescence ;
 - Intégration de la totalité des fonctionnalités relatives aux back office et front office du portail ;



- Intégration des bases de données existantes de la DIDH à savoir le système de suivi des recommandations onusiennes, la plateforme institutionnelle de l'Expertise nationale en matière des droits de l'Homme PIENS-DH, ...

Tous les développements informatiques réalisés, les licences et les composants logiciels nécessaires au bon fonctionnement du portail cible de la DIDH seront à la charge du prestataire et seront la propriété exclusive de la DIDH.

Le prestataire est tenu de proposer une solution de pré-production, permettant à l'équipe de la DIDH de suivre l'état d'avancement du portail cible de la DIDH afin de recueillir, au fur et à mesure, leurs remarques, observations, précisions, commentaires et orientations.

A la fin de cette phase, le prestataire produira les livrables suivants :

Livrable 3 :

- L'ensemble des codes sources du back office et front office du portail fournis en clair, commentés, avec toutes les bibliothèques utilisées et la documentation complète ainsi qu'un CDROM avec tous les fichiers du portail web, bases de données et développements réalisés.
- Rapport d'installation et de paramétrage du portail cible.

Phase 4 : Déploiement, mise en ligne et reprise du contenu du site Web actuel

Le prestataire est tenu de déployer le portail cible sur l'environnement de production de la DIDH et assurer le service d'accès à ce portail, tout en assurant l'environnement adéquat garantissant sa fiabilité, sa sécurité et son disponibilité (24H/7j).

La phase 4 sera répartie en 2 étapes :

4.1 : Déploiement et tests

Cette étape concerne principalement l'installation, le paramétrage, la configuration et le déploiement de la nouvelle version du portail cible y compris tous les packages nécessaires pour son bon fonctionnement ainsi que la reprise de l'existant (contenu du site web actuel).

A la fin de cette étape, le prestataire produira les livrables suivants :

Livrables 4 :1 :

- Plan détaillé d'installation ;
- Rapport de déploiement et des tests ;
- Rapport de test d'intrusion de sécurité ;
- Documentation technique du portail et développements réalisés.

NB : Les tests d'intrusion de sécurité seront réalisés conformément à la directive nationale de la sécurité des systèmes d'informations (DNSSI)

4.2 : Reprise de l'existant et recettes



Dans cette étape le prestataire doit assurer :

- La migration du contenu existant du site web dans la nouvelle version du portail, en arabe ;
- Les tests nécessaires pour s'assurer que la migration du contenu du site web s'est bien effectuée ;
- Le lancement de la version définitive du portail.

A la fin de cette étape, le prestataire produira le livrable suivant :

Livrables 4. 2 :

- Rapport des tests complet du portail qui inclura les aspects fonctionnels, performance et sécurité.

Phase 5 : Formation et transfert de compétence

Le prestataire devra assurer aux équipes (administrateurs, techniques) de la DIDH une formation à la gestion de contenu du portail web et à l'administration, maintenance et évolution dudit portail. Elle devra porter sur les points suivants :

- Formation à la gestion de contenu et à l'utilisation du backoffice et les fonctionnalités offertes par le CMS fourni. Cette formation, d'une durée de 03 jours/Hommes, est destinée à l'équipe de communication de la DIDH, composée de 8 personnes ;
- Formation à l'administration, maintenance et évolution du portail web. Cette formation, destinée aux informaticiens de la DIDH, doit porter **sur toutes les composantes de la plateforme logicielle utilisée**. La durée de cette formation est estimée à 10 jours/Hommes pour une équipe composée de 4 personnes :

Le transfert de compétences technique concernera l'architecture du système déployé, les outils utilisés et aussi la gestion du contenu et accompagnement jusqu'à l'appropriation et autonomie des équipes de la DIDH.

Le transfert de compétences se déroulera à Rabat au siège de la DIDH où il doit mettre en place tout l'environnement technique et didactique nécessaire pour le bon déroulement de ladite formation.

Les sessions de transfert de compétences se dérouleront de 10 h à 15 h.

Le titulaire fournira un guide utilisateur clair et illustré en tant que référence documentaire sur l'accès et l'usage de la solution, tout en documentant l'ensemble des opérations possibles au niveau du gestionnaire du contenu (création, modification, suppression de contenu, rubriques, menus, utilisateurs, ...)

A la fin de cette phase, le prestataire produira les livrables suivants.

Livrables :

- Le guide d'utilisation ;
- Le manuel d'administration ;



- Rapport de formation ;
- La documentation technique de toutes les composantes de la plateforme utilisée.

4. Moyens humains à mettre en œuvre

4.1 Dispositions générales

Le prestataire fournira un personnel dont la qualification minimale est indiquée dans le paragraphe 4.2 ci-après que nécessite l'exécution des prestations ci-dessus.

L'équipe proposée par le prestataire dans le cadre des prestations objet du présent appel d'offres doivent couvrir les domaines de compétences et assurer les missions décrites ci-dessous.

4.2 Description des profils

- Un (1) Chef de projet

Domaine d'études : Diplôme (bac + 5 ou plus) en système d'information ou en communication ou tout autre domaine lié aux technologies de l'information et de la communication, et la stratégie Digitale, délivré par une école ou un institut.

Expériences : Ayant une expérience similaire à l'objet de la prestation

- Un (1) Ingénieur en réseau et systèmes :

Domaine d'études : Diplôme d'ingénieur bac+5 en réseau et systèmes ou équivalent, spécialisé en sécurité informatique notamment liée au web.

Expériences : ayant une expérience similaire à l'objet de la prestation, et disposant de compétences dans le domaine de la sécurité informatique.

- Deux (2) Chargés du développement web :

Domaine d'études : Diplôme supérieur ou égal à bac+3, en développement informatique, génie logiciel ou équivalent

Expériences : ayant une expérience similaire à l'objet de la prestation, et disposant de compétences en développement informatique.

- Un (1) Infographiste (Webdesigner) :

Domaine d'études : Diplôme de technicien spécialisé bac+2 en infographie ou techniques de traitement de l'image.



Expériences : Ayant une expérience dans la réalisation des projets en matière de conception et de réalisation de portails web (Maquettes web, Logos, éléments graphiques, Multimédia, design mobile, audiovisuel ...)

Compétences recherchées :

- Conception et réalisation du design, de l'ergonomie d'une interface web, en tenant compte des contraintes d'accessibilité et de convivialité
- Bonne capacité à traduire et à mettre en forme graphique un contenu et à le rendre dynamique et attractif
- Connaissance des tendances actuelles du design graphique et des évolutions technologiques
- Maîtrise des techniques du graphisme (typo, colorimétrie, mise en page,)
- Techniques de mise en page (Responsive Design, Mobile First)
- Maîtrise des logiciels de la suite « Adobe Creative Suite »
- Réalisation des séquences d'animations vectorielles interactives en 2D
- Réalisation d'un produit multimédia en ligne
- Créativité artistique

(Signature)

Bordereau du prix global

Relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offre des prix N° 01/2025/AO

N° du prix	Désignation des prestations	Prix forfaitaire
1	REFONTE DU SITE WEB DE LA DELEGATION INTERMINISTERIELLE AUX DROITS DE L'HOMME EN LOT UNIQUE	
	Total hors TVA	
	Taux TVA (20%)	
	Total	

Fait à le

Signature et cachet du concurrent



Décomposition du montant global

Relatif à l'appel d'offres ouvert national sur offre des prix N° 01/2025/AO

N° du prix	Désignation des prestations	Quantités forfaitaires ¹	Prix forfaitaires (hors TVA)	Total phase par (hors TVA)
1	<u>Phase 1</u> : Cadrage de la prestation			
2	<u>Phase 2</u> : Conception, développement et migration du site Web actuel de la DIDH vers le portail cible et intégration du contenu			
3	<u>Phase 3</u> : Développement du portail cible			
4	<u>Phase 4</u> : Déploiement et mise en ligne du portail cible de la DIDH			
5	<u>Phase 5</u> : Formation et transfert de compétences			
Total hors TVA				
Taux TVA (20%)				
Total				

¹ A indiquer, le cas échéant, dans le cas où les postes sont affectés de quantités forfaitaires.



DERNIERE PAGE

AO N°01/2025/AO

MARCHÉ N°.... /2025

**OBJET : Refonte du site web de la Délégation Interministérielle aux Droits de l'Homme,
en lot unique.**

POUR UN MONTANT DE (en chiffres et en lettres) :

.....

DRESSÉ PAR :

Cheffe de Service de la Gestion
des Systèmes d'Information
et de la Documentation
Signé : Naima EL-ATTAOUI



A Rabat, le

10 MARS 2025

LE MAÎTRE D'OUVRAGE :

Pour le Ministre et par Délégation
Signé : Moulay El Mokhtar MOUAAMOU
Administrateur 1er Grade

A Rabat, le

10 MARS 2025

LU ET ACCEPTÉ PAR :

(Le prestataire)

A Rabat, le

APPROUVÉ PAR :

A Rabat, le